

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 janvier 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

46 bourses aux candidats à la fonction publique territoriale pour l'année universitaire 2020/2021

Le gouvernement a arrêté la nouvelle liste des formations éligibles à l'obtention d'une bourse dite « avec affectation spéciale » (BAS). Elle s'adresse aux candidats à la fonction publique territoriale suivant des études supérieures en Métropole, dans une spécialité non enseignée en Nouvelle-Calédonie. Pour la prochaine rentrée universitaire 2020, quatre nouvelles BAS pourront être attribuées, portant à 46 le nombre d'étudiants boursiers.

Chaque année, des bourses avec affectation spéciale peuvent être accordées à des candidats poursuivant des études supérieures dans des spécialités non enseignées localement. Ces formations permettent d'accéder, sur titre ou par concours, aux emplois des catégories A et B de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. En contrepartie, les candidats s'engagent à servir 10 ans à compter de leur nomination. Les bourses sont attribuées chaque année en fonction des besoins prévisionnels des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie.

Les informations et les documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles à l'accueil de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (Immeuble Jacques-Iékawé – 18 avenue Paul Doumer – Nouméa ; tél. : 25 61 76).

Les dossiers de candidature complets peuvent être déposés entre le 17 février et le 13 mars 2020 à 16 heures, au service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale - section recrutement et formation initiale de la DRHFPNC (immeuble Jacques-Iékawé - Rez-de-chaussée - bureau n°6) de 13 h à 16 h uniquement ou envoyé par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à la DRHFPNC - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex.

La liste des cursus de formation susceptibles d'ouvrir droit à l'octroi d'une BAS pour la rentrée universitaire 2020 est la suivante :

Santé :

- diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMEM) ;
- diplôme d'État de psychomotricien ;
- certificat de capacité d'orthophoniste ;
- diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ;
- brevet de technicien supérieur (BTS) d'analyses biologiques ou analyse de biologie médicale ;
- master 2 de psychologie ;

- diplôme d'État de sage-femme.

Social : diplôme d'État d'assistant de service social.

Technique :

- diplôme d'ingénieur travaux publics spécialité génie civil, option routes ou ouvrages d'art ;
- diplôme d'ingénieur informatique ;
- diplôme d'ingénieur agronome spécialité sciences halieutiques et aquacoles ;
- diplôme d'ingénieur agricole (ENITA, ENGEES, ISTOM) ;
- diplôme d'ingénieur en génie civil spécialité voirie ;
- brevet de technicien supérieur (BTS) ou diplôme universitaire de technologie (DUT) génie civil ;
- diplôme de technicien supérieur, spécialité vétérinaire et alimentaire (INFOMA).

* *
 *